



Depuis août 2025, l'association Société des Régates de Saint-Trojan est officiellement reconnue "**association d'intérêt général**" par la Direction Générale des Finances Publiques de **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE** Charente-Maritime

Une **association d'intérêt général** peut émettre des **reçus fiscaux** au bénéfice de ses donateurs.

### Intérêt pour les particuliers :

Une cotisation vous permet d'être adhérent et donc membre actif de l'association, vous pouvez participer à l'assemblée générale et prendre part aux votes.

Les donateurs sont des membres bienfaiteurs qui soutiennent l'association sans rien en attendre en retour.

On peut bien entendu adhérer et faire un don de façon concomitante.

Il est indispensable d'adhérer, non seulement pour bénéficier des prestations proposées, mais aussi parce que **c'est le nombre de ses adhérents qui donne de la légitimité à une association et par conséquent du poids face aux institutions à l'occasion de demandes de subvention.**

Il est donc important de cotiser par exemple à hauteur de 20€ en tant qu'adhérent pour pourvoir participer l'assemblée générale et aux votes et de verser un complément sous forme de don. La partie don permettra une réduction d'impôt des 2/3 du montant du don versé.

Exemple, pour un versement de 80€ réparti de la façon suivante :

- cotisation 20€
- don 60€, réduction d'impôt des 2/3 du don soit 40€

En résumé dans cet exemple pour l'adhérent-donateur le coût final sera de 40 € :

80€ versé – 40€ de réduction d'impôt.

L'association aura un adhérent supplémentaire et percevra au total 80€.

Ce versement de 80€ ne coûtera en fait que 40€ à l'adhérent-donateur, réduction d'impôt déduite, soit le coût d'une cotisation de soutien.

## **Vous souhaitez faire un don et adhérer à l'association ?**

- Complétez le **formulaire** ci-dessous ;
- Effectuez un **virement** sur le compte de l'association :

IBAN : FR76 1170 6320 1642 6616 6800 057 BIC : AGRIFRPP817

Ou envoyez, avec le formulaire renseigné, un **chèque** à l'ordre de :  
*"Société des Régates de Saint-Trojan"*  
à notre siège :

Société des Régates de Saint-Trojan  
La Gaurivaudière, quai Raoul Coulon  
17370 Saint-Trojan-les-Bains

Un reçu fiscal vous sera envoyé par courriel.

Nom

Prénom

E-mail

Téléphone

Adresse

N° - Rue

Code postal

Ville

Montant de votre don

€

Montant de votre cotisation

0 €     20 €

40 €

Montant total

€

Message :